

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 4 : 1918) du

## **JEUDI 29 AOUT 1918**

Depuis quelques jours, depuis que l'offensive de Foch en Champagne et dans l'Artois prend une tournure si inquiétante pour les Allemands, le nombre de leurs soldats qui désertent, las de vivre dans l'enfer de là-bas ou effrayés à l'idée d'y être jetés, va grandissant. On en rencontre dans chaque village, et souvent ces déserteurs rôdent en bandes de cinq et six, dans les bois. Ce matin, traversant Crainhem, j'en ai vu trois que des sous-officiers ramenaient, la corde au poignet. Cette chasse aux déserteurs ne se fait pas toujours sans coups de feu, et il arrive que les coups de feu sont pour les gendarmes allemands lancés à leurs trousses : la semaine dernière, entre Louvain et Tirlemont, un gendarme allemand a été tué ainsi par deux déserteurs, père et fils, tous deux décorés de la croix de fer.

Comment vivent-ils, ces hommes qui ont pris la grave décision de tout planter là, au risque d'être fusillés ? C'est un mystère. Les paysans racontent que le jour ils vivent dans les bois, qu'ils en sortent la nuit pour voler des pommes de terre, et que beaucoup aussi viennent, au crépuscule, mendier à la porte des fermes. Tous coupent les boutons et

numéros de leurs tuniques pour qu'on ne puisse les identifier et ne conservent sur eux aucune pièce permettant de les reconnaître. Ils vendent leurs bottines et leurs ceinturons et s'achètent des sabots. Ils offrent leurs vêtements, qui souvent sont encore en bon état, en échange d'un pantalon de domestique de ferme et d'une veste déchirée. Des paysans font ce troc et envoient teindre les tuniques chez des gens sûrs. Aussi l'autorité allemande vient de faire afficher l'interdiction de vendre ou d'acquérir « *même à titre gratuit* » des uniformes ou parties d'uniformes ainsi que des objets d'équipement militaire. Mais cela n'impressionne personne.

La semaine dernière, dans une maison d'Ixelles, où habitent une veuve et sa jeune fille, un civil se présente pour louer un appartement vacant. Reconnaisant à son accent un Allemand, la maîtresse de maison hésite, mais il insiste :

- *Vous n'aurez pas d'ennuis avec moi – dit-il –, je suis occupé tout le jour et ne serai ici que pour dormir.*

Enfin, la dame accepte. Le lendemain, la journée se passe en allées et venues dans sa maison. Du matin au soir, son nouveau locataire reçoit la visite d'amis.

- *Tous viennent voir mon installation – dit-il à la dame qui se plaint de ce remue-ménage – ; et soyez-en bien persuadée, cela ne se répétera pas.*

En effet, les jours suivants, plus personne ne vient. Pas même le locataire, qui ne donne plus signe de vie. Au bout d'une semaine, la propriétaire inquiète, fait ouvrir l'appartement : on y trouve 24 tuniques militaires allemandes abandonnées là par des déserteurs qui sont venus y changer de vêtements et qui sont partis après avoir soigneusement coupé tous les boutons et numéros de régiments. (1)

(1) On lira à la date du 24 septembre d'autres détails sur les désertions allemandes.

### Notes de Bernard GOORDEN.

L'*arrêté* (du 9 juillet 1918) *concernant l'achat et la vente ainsi que tout autre mode d'acquisition des objets d'équipement militaire ...* (pages 475-476) est repris, en langues allemande et française, notamment dans **Législation allemande pour le territoire belge occupé** (textes officiels) ; Huberich, Charles Henry; Nicol-Speyer, Alexander ; La Haye, Nijhoff ; 1918, 649 pages (Volume **16** ; Flandre : 3 juillet-28 septembre 1918, N°64-88 ; Wallonie : 2 juillet-27 septembre 1918, N°54-79), à la date du 19 juillet 1918, N°59 :

<https://ia601404.us.archive.org/4/items/lgislationalle16hubeuoft/lgislationalle16hubeuoft.pdf>